

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ALPES
ECURIE UBAYE

38^{ème}

Course de Côte régionale
Barcelonnette – Le Sauze

20 et 21 juillet 2019



38^{EME} COURSE DE COTE REGIONALE
LE SAUZE-BARCELONNETTE

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobiles des Alpes, organise les **20 et 21 Juillet 2019** avec le concours de l'Ecurie Ubaye, une épreuve automobile régionale dénommée **38^{ème} Course de Côte Barcelonnette-Le Sauze**.

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la Montagne 2019 Coefficient 1, le championnat régional de la Montagne et le Championnat Régional Jeune Espoir de la Montagne du Ligue Régionale Provence Alpes-Côte d'Azur.

Elle est organisée conformément à la réglementation générale des Courses de Côte Régionales.

Le Présent règlement a été approuvé par le Ligue Régionale sous le visa N°31 et sous le permis d'organisation N°250 en date du 28/03/2019.

Le Présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1.P Officiels :

Président Collège Commissaires Sportifs DUCARTERON Marilyne	Licence N° 6840
Commissaires Sportifs BARDIN Yannick	Licence N° 46622
FOTIA Aurore	Licence N° 199244
ARCUCCI Jérôme	Licence N°53865
Directeur de Course : DUCARTERON Marc	Licence N° 9003
Directeurs de Course Adjoint : RICHARD Robert	Licence N° 44762
Commissaire Technique Responsable : VIEUX Patrick	Licence N° 11719
Commissaires Techniques Adjoint : AUDISIO Jean Michel	Licence N° 3344
LAPIQUE Daniel	Licence N° 5826
PECQUEUX Céline	Licence N° 227105
BIAGONI Christophe	Licence N°169294
Chargé relations concurrents : BONNABEL Delphine	Licence N° 132992
Chargé de la mise en place des moyens : JEAN Alain	Licence N° 13624
Chargé des commissaires de route : DION Bernard	Licence N° 1584
Chronométrateur Départ : M. GETTO Michel	Licence N° 1525
Arrivée : Mme RICHARD Marie	Licence N° 49602
Médecin responsable : M. CARISSIMI Mathieu	

Article 1.2P Horaires :

Clôture des engagements le mardi 16 Juillet 2019 à minuit. (le cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le Vendredi 19 Juillet 2019.

Vérifications administratives les 20 Juillet 2019 de 14H30 à 19H00 et 21 Juillet de 7H 30 à 8H30 à l'Office du Tourisme du Sauze.

Vérifications techniques les 20 Juillet 2019 de 14H 30 à 19H00 et 21 Juillet de 7H30 à 9H00 à l'Office du tourisme du Sauze ou au parc des concurrents situé après l'arrivée de l'épreuve (entre la ferme de la Rente et le garage à ratracks).

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais avant le départ des essais.

Briefing des Commissaires le 20 Juillet à 17h00 à l'Office de Tourisme du Sauze

Essais : Le Dimanche 21 Juillet, deux essais chronométrés de 8H00 à 12H00, si le temps le permet.

Briefing des pilotes le 21 Juillet de 12H30 à 13H00. Lieu : Mairie d'Enchastrayes.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13H00 le 21 Juillet 2019.

Course:

1^{ère} montée le 21 Juillet 2019 à partir de 13H30

2^{ème} montée le 21 Juillet 2019 dès le retour au parc fermé de tous les véhicules ayant participé à la 1^{ère} montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par La Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Le parc fermé qui est obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office aura lieu sur la portion de route suivant l'arrivée délimitée par des rubanlises (le début du parc étant située au niveau de la ferme de la rente).

Remise des prix le 21 Juillet 2019 à 20H00, Place Manuel à Barcelonnette.

Réunion du Collège des Commissaires sportifs :

Réunion 1 : Le Samedi 20 Juillet 2019 à 18H00 à l'Office du Tourisme du Sauze.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3P : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à l'Office de Tourisme du Sauze le 20 Juillet 2019 de 14H30 à 19H00 et le 21 Juillet 2019 de 7H30 à 8H30.

Les vérifications techniques auront lieu le 20 Juillet 2019 de 14H30 à 19H00 soit sur le parking à proximité de l'Office du Tourisme du Sauze, **soit sur le parc concurrents après l'arrivée de la course(situé entre la ferme de la rente et le parking à ratracks)** et le 21 Juillet 2019 de 7h30 à 9h00 soit sur le parking de l'Office du Tourisme soit sur le parc concurrents après l'arrivée de la course (situé entre la ferme de la rente et le parking à ratracks).

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage des Montagnards, Route du Sauze 04 400 BARCELONNETTE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € de l'heure TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter, leur permis de conduire, leur licence et la fiche d'homologation de leurs voitures ainsi que le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après la fermeture de contrôle soit le 21 Juillet 2019 à 8H30 pour l'administratif et à 9h00 pour le technique.

A l'issue des vérifications techniques du samedi, lors de la réunion du collège de 18h00, une liste des autorisés à prendre part aux essais sera entérinée et le dimanche 21 Juillet 2019, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires sportifs dont la réunion sera fixée par le Président du Collège.

Pesage des voitures : départ de la course le 21 Juillet 2019, les horaires seront précisés par additif par le Directeur de Course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Voir Règlement standard des courses de côte et des slaloms 2019.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

Article 3.1.P Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement aux adresses suivantes :

M. OLIVIER Bernard

Route du Sauze

04 400 BARCELONNETTE

Tél 04 92 81 19 26 HR ou 06 31 63 89 05

Fax 04 92 81 15 26

M. JEAN Alain

Le Pont Long

04 400 BARCELONNETTE

Portable 06 80 84 25 78

Email ecurieubaye@gmail.com

jusqu'au 16 Juillet 2019 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **190 €uros** pour les pilotes acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation à l'ordre de l'**ECURIE UBAYE**.

Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte). Les concurrents peuvent courir avec un titre de participation à la journée (se munir du certificat médical autorisant la pratique du sport automobile).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1P Voitures admises :

Le **nombre des voitures admises** est fixé à **120**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir Tableau épreuves).

Les groupes suivants sont admis à participer à la course de côte régionale (F2000), (FC),(N/FN), (A/FA),(GT de série),(GT et TOURISMES SPECIALES),(CM/CNF/CN), (D/E)

La répartition des voitures dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante :

Groupe N/FN		Groupe A/FA	
N /FN 1-R1A	de 0 à 1 400 cm 3	A/FA1	de 0 à 1 400 cm 3
N/FN 2-R1B-N2 Série	plus de 1 400 à 1 600 cm 3	A/FA2-R2B	plus de 1 400 à 1 600 cm 3
N/FN 3	plus de 1 600 à 2 000 cm 3	A/FA3-R2C-R3C/D	plus de 1 600 à 2 000 cm 3
N/FN 4	plus de 2 000 cm 3	A/FA4-R3T-R4-R5-S2000	plus de 2 000 à 3 000 cm 3
		A/FA5	plus de 3 000 cm 3
Groupe FC/FS		Groupe CM/CNF/CN	
FC1	de 0 à 1 300 cm 3	CM.1 + CM.2	de 0 à 1 003 cm 3
FC2	plus de 1 300 à 1 600 cm3	CNF.1	de 0 à 1 600 cm 3
FC3	plus de 1 600 à 2 000 cm 3	CNF.2	de 1 600 à 2 000 cm 3
FC4	Plus de 2 000 cm 3	CN.1	de 0 à 1 600 cm 3
		CN.2	de 1 600 à 2 000 cm 3
Groupe F2000		Groupe GT Sport	
F2000-1	de 0 à 1 400 cm 3	GT 1	de 0 à 2 000 cm 3
F2000-2	plus de 1 400 à 1 600 cm 3	GT 2	plus de 2 000 cm 3
F2000-3	plus de 1600 à 2 000 cm 3		

Groupe D/E		Groupe GT et TOURISMES SPECIALES	
D/E 1	de 0 à 1 300 cm ³ + Campus	GTTS 1	de 0 à 1 601 cm ³
D/E 2	de 1 300 à 1 605 cm ³	GTTS 2	de 1 601 à 2 800 cm ³
D/E 3	FF	GTTS 3	de 2 800 à 3 600 cm ³
D/E 4	de 1 600 à 2 000 cm ³	GTTS 4	plus de 3 600 cm ³
D/E 5	Moteur Série Bride 26		
	Moteur Racing Bride 28		
D/E 7	FR		
D/E 8	Formula Master		

Article 4.2P. Carburant –Pneumatiques- Equipements- Echappement :
Voir Règlement standard des courses de côte et des slaloms.

Article 4.3P. Numéros de Course :
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Article 4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité :
Voir Tableau de sécurité publié dans France Auto spécial Règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir Règlement standard des courses de Côte et slaloms.

- **Publicité obligatoire** (non rachetable) : « *Ubaye* »
- **Publicité optionnelle** : Elle sera précisée par additif ultérieur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Article 6.1P. Parcours :

La Course de côte Barcelonnette-Le Sauze a le parcours suivant :

La Course se déroulera en deux montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Eglise Enchastrayes sur le RD N°209.

Arrivée sur le RD N° 209 au dessous de la Ferme Manuel.

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 2 000 Mètres.

Modalités de retour au départ : par la route de la course

Parc départ : sur le RD° 209 avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : sur le RD N°209 après la ligne d'arrivée.

Article 6.2P. Route de Course :

Tout pilote dans l'obligation d'immobiliser son véhicule sur un point quelconque du parcours devra aussitôt le ranger de façon qu'il ne puisse constituer une gêne pour les autres pilotes.

Les commissaires en poste pourront participer à cette opération uniquement sous la protection des drapeaux, mais leur intervention, sous peine d'exclusion, ne pourra avoir pour effet la remise en marche du moteur.

Article 6.3P. File de départ :

File de départ : sur la portion de route précédant le départ.

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4P. Signalisation :

Conforme au règlement standard des Courses de Côte et des slaloms.

Article 6.5P. Parc concurrent :

Le parc des concurrents sera situé sur les bords de la route à l'arrivée de la course, de la ferme de la rente au garage à rattrack inclus et seront accessibles à partir de 14h00, le 20.7.2019.
Un parking remorque matérialisé et recommandé sera à la disposition des concurrents au Super-Sauze.

Article 6.6P. Parc Fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous-peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la portion de route suivant l'arrivée délimitée par des rubanises (le début du parc étant située au niveau de la ferme de la rente).

Article 6.7P Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :
Pendant les essais et la course au parc départ au niveau de la Mairie d'Enchastrayes
Pendant les vérifications au parc des vérifications à l'Office du Tourisme du Sauze.
Pendant le délai de réclamation au parc fermé qui aura lieu sur la portion de route suivant l'arrivée de la course et délimité par du rubanise (le début du parc étant située au niveau de la ferme de la rente).
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8P. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra
A l'Office du Tourisme du Sauze de 10H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H 00
Tél permanence 04 92 81 05 61 Tél portable 06 31 63 89 05
Centre de secours le plus proche : C.S.P Barcelonnette 04 92 81 18 00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Article 7.2P. Conférence aux pilotes

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à la salle de réunion de la Mairie d'Enchastrayes le 21 Juillet 2019 de 12H30 à 13H00. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3P. Course : (Voir règlement standard des Courses de Côte et des slaloms)
Procédure de départ aux feux tricolores.

Article 7.4P. Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

(Voir règlement standard des Courses de Côte et des slaloms).

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course.
Les classements provisoires seront affichés à 18H00 au parc fermé au départ de l'épreuve, et seront établis de la façon suivante :

- Un classement général

- Un classement général féminin
- Un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- Un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :
Tous les prix sont cumulables.

Au Scratch :	1 ^{er}		220.00 €
	2 ^{ème}		190.00 €
	3 ^{ème}		160.00 €
Au Groupe	1 ou 2 partants		80.00 €
	3 à 6 partants		100.00 €
	Plus de 6 partants	1°	120.00 €
		2°	80.00 €
	Plus de 10 partants	1°	150.00 €
		2°	110.00 €
3°		70.00 €	
A la Classe	1 à 3 partants	1°	100.00 €
		1°	110.00 €
	4 à 6 partants	2°	90.00 €
		1°	120.00 €
		2°	100.00 €
	7 à 10 Partants	3°	80.00 €
		4°	60.00 €
		1°	140.00 €
		2°	120.00 €
		3°	100.00 €
		4°	80.00 €
	11 à 15	5°	60.00 €
		6°	40.00 €
		1°	150.00 €
		2°	130.00 €
3°		110.00 €	
4°		90.00 €	
15 et plus	5°	70.00 €	
	6°	50.00 €	
	Dame	1 ^{ère} Dame	110.00 €
		2 ^{ème} Dame	60.00 €

Coupes :

Une coupe aux 3 premiers du classement général

Une coupe aux vainqueurs de groupes et classes

Des coupes supplémentaires peuvent être attribuées.

Il est toutefois à préciser que les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le 21 Juillet 2019 à 20 heures sur la place Manuel à Barcelonnette.